COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER
DU 27 SEPTEMBRE 2014
AU BOURG

Le Maire introduit la réunion en souhaitant la bienvenue aux nouveaux arrivants et aux autres habitants de la commune. Il présente les élus l'accompagnant : Lydie CADET, adjointe en charge de l'éducation et de la jeunesse, David ROSSIGNOL, adjoint aux travaux ; Jérôme LE BIGAUT, adjoint en charge des finances et des sports, M. Yannick PERON, conseiller municipal en charge de l'environnement et de la sécurité, Marie Hélène LE BOURVELLEC, adjointe aux affaires sociales ; Arnaud BOUGOT et Annaïg GUIDOLLET, conseillers municipaux.
Présents également : Lionel RUNAVOT, Responsable du pôle technique et Kristell MORICE, Directrice Générale des Services.

Il rappelle aux personnes présentes l'esprit de ces réunions publiques : chacun est invité à poser des questions sur son vécu, l'actualité, l'engagement de l'équipe municipale mais ne doit pas évoquer de problèmes de voisinage. L'équipe municipale s'engage d'une année sur l'autre à répondre aux questions posées lors de la réunion publique précédente.

Le Maire rappelle les nouvelles contraintes budgétaires qui pèsent sur les Collectivités Territoriales. Chacun voudrait avoir dans son quartier des aménagements pour ralentir la vitesse, des panneaux, des enfouissements de réseaux mais ce n'est pas possible.
Un schéma de circulation a été établi et a défini des priorités. Ce sont ces dernières uniquement qui sont susceptibles d'être mises en œuvre.

Les référents de quartier pour le bourg sont : Arnaud BOUGOT et Jérôme LE BIGAUT

1- Questions posées en 2013

QUESTIONS	REPONSES
Lionel RUNAVOT et le Maire présentent le projet d'aménagement en zone 30 de l'ensemble du bourg. La rue St Jacques sera un espace partagé avec la priorité aux piétons.	Pas de remarque du public à ce sujet **cela va être présenté au cours de la réunion**
Une personne se plaint du stationnement dans le virage à droite juste avant la maison des associations. Ces personnes sont des résidences secondaires qui ont de la place pour se garer sur leur parcelle. **Le camion est toujours là. les ronces ont été retirées. C'est le voisin l'été qui met ses 2 voitures sur la voie car il ne veut pas les mettre sur le parking**	Un courrier leur sera envoyé par le Maire en leur demandant un effort. Il est inutile de mettre une bande jaune si cela ne concerne que 2 riverains. **Une lettre lui a été envoyée.** **Le policier municipal sera alerté et invité à passer de nouveau.**
Concernant les places GIC on souhaiterait qu'elles	Le Maire invite à dire lesquelles et où. Les

soient toutes mises aux normes car certaines sont dégradées. Il manquerait des panneaux et les peintures seraient dégradées. Les jours de marché, il manque de places GIG GIC car elles sont prises par les déballeurs.	peintures seront refaites chaque année. Concernant la place de parking GIC du bureau de tabac, au centre commercial rue Lannevain, c'est un parking privé : on ne peut rien faire si ce n'est la signaler au propriétaire, ce qui sera fait. Dans le centre bourg, il en existe 3. Le Maire propose de regarder s'il n'est pas possible d'en créer une autre. Une place avait été créée près de la pharmacie mais chaque fois, ce type de place en supprime 2 traditionnelles. Yannick PERON indique qu'il en existe une aussi derrière la salle des fêtes très peu utilisée bien qu'à proximité. Cela porte à 4 le nombre de place GIC. **Il en existe une sur le parking de la SDF très peu utilisée, une devant la pharmacie et 2 autres au droit de la mairie. C'est difficile d'en faire plus car elles nécessitent de supprimer d'autres places, actuellement en nombre limité.** **Une maison rue de l'église va être acquise et permettra à nouveau de réfléchir au stationnement.**
Aménagements route de Quimperlé les 3 ralentisseurs ralentissent bien les voitures même si aujourd'hui le CG ne préconise ce type d'aménagement. Une personne les trouve trop hauts. Ne serait-il pas possible de les rallonger de 2 ou 3 mètres pour casser la brutalité de la descente. Une autre personne évoque un ralentisseur à Névez très raide (route de Trévignon !)	Pour Langlazic, le ralentisseur est préparé pour accueillir la future voirie et donc une épaisseur supplémentaire de voirie ce qui explique la différence. Mais cela sera revu si nécessaire. Pour la route de Quimperlé, ils sont prévus pour être franchis à 30. Au-delà, effectivement, c'est inconfortable. C'est un effet recherché pour être en adéquation avec la limitation de vitesse. Ce ne sont pas les élus qui déterminent les angles : nous faisons appel à des cabinets d'étude. Pour la circulation automobile, c'est très normé. Peut-être qu'à Névez, ils ne sont pas prévus pour être franchis à 30. Par ailleurs, il faudrait reprendre les chantiers et dépenser encore de l'argent. Les citoyens ne comprendraient pas ces nouvelles dépenses. Le Maire ne sait pas pourquoi le CG ne préconise plus ce type d'aménagement. Très souvent, il s'agit de limiter les contentieux.

	Le format du plateau est aux normes et ne peut être repris. Dans l'ensemble, les gens trouvent ces aménagements efficaces.
Une personne fait état d'un coup de fil de la SAFI pour la ZAC des hauts du Sénéchal qui proposait de vendre une partie de terrain prévue pour la ZAC.	Denez DUIGOU invite la personne à le rencontrer pour évoquer ce sujet. Il s'agit sans doute d'une incompréhension : la SAFI est missionnée pour acheter et non pour vendre. Denez DUIGOU rappelle que parfois, le cadastre n'est pas à jour. Le Maire évoque le projet urbain envisagé. Il est prévu pour 7 à 10 ans. C'est une opération d'ensemble qui pour pouvoir être réalisée nécessite un négociateur qui est chargé entre autre d'acquérir les terrains. **C'était surprenant et cela n'avait rien à voir avec une démarche officielle. Il y a un salarié de la SAFI chargé de contacter les personnes.**
Joël LE THOER confirme que ralentisseur rue Lannevain est problématique. Il y a un dévers vers le trottoir. Il y a une malfaçon.	Il y aura un enrobé et la hauteur va changer. On verra ce que l'on peut faire et se rendre sur place à nouveau. **La hauteur de ce ralentisseur a été reprise ainsi que les côtés.**
Pourquoi ne peut-on plus faire de feu dans les jardins ? il semblerait que tous les départements ne l'appliquent pas.	Ceci est problématique car c'est très compliqué à faire respecter. C'est un arrêté national pris dans le cadre du Grenelle II de l'environnement. Il existe des déchetteries pour accueillir les déchets verts. Ce qui n'est pas compréhensible, c'est le bilan carbone pour acheminer les déchets verts à la déchetterie en contre-partie d'un simple feu. La Directrice Générale des Services doit se renseigner sur la définition d'un déchet vert. Il y a toutefois la possibilité dans le cadre d'un regroupement associatif. Celui-ci peut acheter un broyeur et il est financé à moitié par le COCOPAQ. un syndicat ou une association de riverains peuvent le faire. La location est également prise à 50% par une aide de la Cocopaq. **La loi doit être appliquée et le Maire n'a pas pouvoir de donner dérogation. Le 20 octobre prochain est la date prévue pour l'ouverture de la déchetterie à Kersalut, les déchets verts pourront y être déposés.** **Une seule personne sera en poste, ce qui signifie**

	que les horaires d'ouverture seront peut-être différents de ceux de Quimperlé actuellement. Ces derniers feront l'objet d'une communication. **Devant les bennes de déchets verts, il y a un rebord d'une hauteur de 70cm imposé par les normes de sécurité impératives. Il faut donc venir avec une fourche.**
Les jardins familiaux ne sortent pas de terre pourquoi ? Il n'y a pas d'aménagement de véhicules. Il faut insister sur la communication.	Mithé GOYON explique qu'il n'y a pas encore de demandes. Une personne est intéressée mais n'habite pas encore sur la commune. Le Maire a vu avec M SAULAIS : les gens ne viennent pas car l'usage n'est pas encore généralisé. Jérôme LE BIGAUT explique qu'à Mellac, cela fonctionne bien. Le jardin est à côté du carrefour contact, en face de Pen allé. Ce jardin a été pensé pour le lotissement de Kerambellec dont certains habitants n'ont pas de jardins. Cela permettra de réaliser des économies pour les personnes n'ayant pas de terrain pour faire un potager et de créer du lien social. Lionel RUNAVOT il y a 4 places de stationnement de prévues, des cabanes pour les outils et une cuve de récupération d'eau. Tout est en attente du démarrage du projet. Les riverains derrière n'ont pas souhaité vendre leurs terrains. Ni la propriétaire du terrain qui jouxte. **La dernière réunion publique faisait état d'inquiétude sur le retard pris par les jardins familiaux: aujourd'hui : c'est parti ! 11 lots de 100m² ont été créés. il en reste 5 de disponibles. Le Maire fait un rappel aux personnes qui n'ont pas de jardins. Cet accès est gratuit.**
Bilan début de rentrée avec les temps d'aménagement scolaires	Lydie CADET fait un point : 388 enfants sont inscrits à la rentrée. 90% sont inscrits aux TAP qui ont lieu le soir de 15h30 à 16h30 ou de 15h45 à 16h45 en fonction des transports scolaires en général. Tout le personnel est mobilisé ainsi que des intervenants extérieurs. Il existe différents ateliers avec les personnels

	communaux : culturels, bricolage, dessins, cuisine. Les Services Techniques ont terminé la garderie qui permet maintenant de faire de la cuisine. Il existe aussi du sport, musique, arts plastiques, yoga, danse. Il y aura du théâtre. On note une belle participation des enfants. Le mercredi midi, la commune a mis en place des navettes pour conduire les enfants à l'ALSH de Moelan. 36 enfants sont concernés. Une garderie a été mise en place jusqu'à 12h30. Une quarantaine d'enfants sont concernés. Le Maire explique que du fait de la loi, les enfants passent désormais 9 demi-journées à l'école contre 8 auparavant. Le Finistère était passé depuis longtemps à 8 demi-journées mais ce n'était pas le cas partout. Du fait des usages parentaux, le samedi matin est devenu compliqué. Dans la mise en œuvre de cette réforme, les collectivités qui ont rencontré des difficultés à la rentrée sont celles qui n'avaient pas prévu assez de moyens tablant sur moins d'élèves présents. Mais nous sommes partis de l'idée que tous les enfants participeraient donc cela fonctionne bien. D'autres étaient partis sur 80% et donc il leur manque des animateurs… Aujourd'hui nous n'avons pas de familles qui signalent des dysfonctionnements. Toutefois, dans les maternelles, les enseignants ne voient plus les parents et c'est une réelle difficulté. En partant en 2013, nous percevons le fonds d'amorçage mais surtout nous avons le choix des intervenants car nous sommes les seuls et l'an prochain nous pourrons revenir si besoin sur notre organisation. Nous allons tirer le bilan en 2013 et en 2014, nous pourrons faire évoluer l'organisation. **Les activités périscolaires concernent à peu près 93% des élèves. Elles ont pris place à Clohars Carnoët de façon très satisfaisante. Les inquiétudes sont levées.**
Revêtement de la route de Toulfouen très dégradé (RD)	Le Maire l'a évoqué auprès du CG. Les services du CG. Ils considèrent que ce n'est pas urgent et que ce n'est qu'un problème de surface sans conséquence sur la stabilité de la chaussée. Ils n'interviennent pas à ce jour pour une question de crédits.

	Le Maire en a reparlé au directeur de l'antenne technique. Ce dernier a confirmé que les dégradations constatées n'avaient pas d'incidence sur la durée de vie de la voirie. chaque année un linéaire est programmé et cette route n'est pas au programme pour l'instant.
Aux terrains de foot, l'été, des enfants jouent avec des gros pétards et c'est dangereux. Il faudrait aussi mettre de l'ordre les soirs durant les WE car il y a des désordres.	Il semblerait que les pétards sont interdits en Angleterre et cet été comme nous avons une forte fréquentation d'anglais, certains en ont profité ! Pour les désordres le week-end et la sécurité, c'est du ressort de la gendarmerie qu'il faut alerter. Le portail a été enlevé à l'entrée principale quand le skate parc a été refait car il n'a jamais été fermé car il ne servait jamais. Jérôme LE BIGAUT va reprendre contact avec l'USC pour évoquer ce point avec eux. **Il s'agirait d'enfants britanniques. La règlementation des pétards est plus stricte en GB et les enfants en ont semble-t-il profité pour s'amuser.**
Rachat de la maison près de l'église pour aménager le bourg : qu'en est-il ?	Denez DUIGOU explique qu'une une proposition de vente a été reçue pour une maison complètement abandonnée. Nous avons été sollicités pour savoir si nous étions intéressés. Dans la perspective d'un aménagement global de la place de l'église, il ne reste plus que 2 habitations. L'idée, est d'acquérir ce bien voué à la démolition. L'autre maison est habitée. Le Maire sera vigilant sur le prix de vente de la seconde maison : elle pourrait ne pas être achetée si le prix était trop élevé car elle sera vouée à la démolition. **Au prochain Conseil municipal est prévue une délibération pour autoriser le Maire à acquérir cette maison. La propriétaire est d'accord pour vendre et dans un futur plus ou moins proche, nous allons la démolir puis mettre en œuvre un nouvel aménagement autour de cette église.**
La station d'épuration est en construction et c'est une très bonne nouvelle pour la commune. Quand sera-t-elle mise en fonction, quels sont les volumes	La station d'épuration devrait être mise en eau fin juin 2014. Il y aura des essais pendant 3 mois avant de basculer de l'ancienne à la nouvelle. Elle

nécessaires pour le raccordement ?	devrait être fonctionnelle avant fin 2014. Le réseau va partir de st Mady, passer par la Croix de Kerharo, St Maudet, puis vers l'hôtel AR men au début de la rue du port pour passer ensuite sous le chemin de Porsguen avant d'être raccordé à la station d'épuration. L'ancien réseau de Bellangenet va être utilisé uniquement par les usagers du Pouldu. Ces travaux sur les réseaux vont commencer au mois de novembre. Ils dureront 6 mois. Il y aura des feux de signalisation. Le réseau existant est aussi repris de St Mady jusqu'au rond-point de Kercousquet. La capacité est de 16 800 Equivalents habitants. La capacité de la station d'épuration actuelle est de 9800 Equivalents habitants mais ne suffit pas. A 2 reprises il y a eu des alertes. Le Maire informe l'assemblée que les recours juridiques contre le permis de construire sont soldés. Il n'y a plus de procédure en cours. **Mercredi prochain, 01 octobre, la station d'épuration fonctionnera sur la totalité de son périmètre.** **Il restera à finir les aménagements paysagers et détruire une partie des bassins de l'ancienne station d'épuration.** **Le bassin à marée est conservé car l'eau épurée est déversée uniquement à marée haute et l'autre est conservé comme bassin tampon pour conserver l'eau en cas de problème. Les 2 autres seront détruits.**

2- Questions posées en 2014

	David ROSSIGNOL présente le plan de circulation avec la création d'une zone 20 qui débutera au haut de la rue de ST Jacques pour se terminer à la maison des associations. C'est un lieu remarquable fréquenté par de nombreux piétons et cyclistes. Ce sera donc une zone partagée avec priorité aux vélos et piétons. Dans beaucoup de ville, un simple panneau est posé. Les aménagements consistent en : • Un rétrécissement à l'entrée de la zone pour ne permettre le passage que d'un

	seul véhicule ; idem à la sortie de la zone avec un système de panneaux positionnées en haut et en bas pour bien signaler la zone 20. • Le rétrécissement est un dispositif amovible fixé qui pourra être déplacé si ça ne va pas. Il s'agit de 2 gros plots pas très esthétiques qui permettent de s'assurer de la pertinence du système. Au niveau du lotissement des Petites Landes sera installé un système de haricots identiques qui ne permettent le passage que d'un véhicule. L'objectif est de rendre prioritaires piétons et cyclistes. La mise en œuvre se fera au printemps pour bien prendre la mesure de la fréquentation. On en tirera les enseignements à la fin de l'été
Y a-t-il déjà des comptages automobiles ?	Non Si on crée un couloir sur le côté, cela ne ralentit pas suffisamment la circulation. Il faut que les gens s'habituent et se disent qu'ils se sont pas prioritaires. Cette rue est très belle : il ne faut pas la dénaturer ce qui explique les essais avec un dispositif amovible. Le Maire rappelle ce qu'est un espace partagé : ceci existe déjà dans plusieurs villes. Au début, il était prévu d'attendre la ZAC mais cela risquait d'être trop long. Des campagnes se sensibilisation « soyez chics soyez citoyens » vont être lancées. L'idée serait de lancer ce dispositif en présentant la zone 20 avec l'énoncé des contraintes. Il y en a vu à la Forêt Fouesnant et sur l'île de Noirmoutiers qui semblent bien fonctionner. L'objectif : que les voitures ne passent plus par la rue ST Jacques pour éviter le bourg.
Pourquoi pas une rue réservée aux riverains ?	Cela existe à St julien. Cela crée des tensions car les riverains se plaignent qu'elle est fréquentée au-delà et matériellement, il est n'est pas possible de vérifier que vous êtes riverain ou non. Les façons de se comporter au volant sur la commune doivent évoluer.
Le Cédez le passage rue Lannevain pose problème.	Le constat est qu'au moins la moitié des

	automobilistes ralentissent Même réflexion rue du philosophe Alain et plus le temps passe, plus les gens ralentissent. Il faut accepter le temps nécessaire pour que les choses changent Nous sommes conscients du problème de visibilité mais c'était pire avant : il y avait un vrai problème de sécurité. Maintenant que le mur est construit, il n'y a pas de solution parfaite.
Pourquoi pas un miroir de voirie posé à côté du salon de coiffure ?	David ROSSIGNOL si vous arrivez de cette rue et que vous voyez qu'il n'y a personne, les gens vont accélérer et donc l'objectif de ralentissement de la circulation n'est pas atteint. Jacques JULOUX informe que depuis qu'il est Maire, chaque année, 15 à 20 K€ de panneaux sont dépensés soit une somme proche des 100K€ depuis 2008 ! A un moment donné il faut se dire que les règles de prudence et de bon sens doivent s'imposer. Ce sont les manières de conduire qu'il faut changer. Pour information, un miroir coute 1500€ et il doit maintenu constamment en bon état d'entretien.
Mme Dupuis constate que le double giratoire et l'inversion du sens de circulation rue du Dc le Faure provoquent beaucoup de demi-tours sur le parking de la boulangerie « les délices de Clohars ». cela dérange un certain nombre de gens de ne plus pouvoir passer par la rue du Dc Lefaure.	Le giratoire n'a pas de rapport avec ce phénomène.
Mme Le Guennec, habitante de Keranna aimerait une solution à la tranchée faite en janvier suite aux inondations Elle connaît la complexité du problème mais sa patience a assez duré. L'hiver va arriver et les canalisations seront encore bouchées.	Le contexte est inextricable. Lors des épisodes pluvieux de l'hiver dernier, un vendredi soir dans la nuit, les pompiers ont appelé les services techniques car une résidence secondaire, route de Quimperlé, était inondée et de l'eau montait jusqu'au toit de la voiture, dans le garage. Les pompiers ont ouvert la porte, pompé l'eau et ont demandé aux services techniques (ST) d'intervenir sur la buse cassée en souterrain pour éviter de nouvelles inondations. Les ST ont ouvert une tranchée et Lionel RUNAVOT a rencontré à la suite les propriétaires. A cette occasion, ils ont découvert que la parcelle était privée et qu'elle appartenait à un tiers (le vendeur des terrains il y a 40 ans) sauf que cette personne est décédée et sans ayants droits identifiés…

Quand bien même on trouverait cette personne, elle ne fera rien. La canalisation est quasiment bouchée et il faudrait passer. Sinon peut être qu'une tranchée ouverte pourrait être réaliseé. Le passage piéton commence à être dangereux également	c'est une parcelle sans propriétaire connu à ce jour et la Collectivité ne peut intervenir sur une parcelle privée. La commune par le biais du service urbanisme cherche toujours à retrouver les propriétaires Les travaux qui seraient à faire : une réhabilitation complète du réseau d'eaux pluviales et qui n'est pas à la charge de la commune. Elle pourra vendre le terrain. Les propriétaires inondés ont dit qu'ils étaient intéressés par l'acquisition de cette parcelle. Des PC ont été refusés sur la commune pour cette raison car cette parcelle faisait obstacle au passage des réseaux. Le Maire comprend la gêne mais il n'y a pas de possibilité d'intervenir sur une parcelle privée. Le Conseil général refusera également. Le Maire donne l'exemple d'une personne qui n'a pas d'assainissement individuel et le voisin ne veut pas lui laisser de servitude. Nous ne pouvons rien faire. La propriété privée lorsqu'elle n'est pas concernée par l'intérêt général interdit toute intervention. Si un tiers fait des travaux, le problème sera réglé : la commune n'interviendra pas. On cherche des solutions sans succès pour l'instant.
Une personne font part de son inquiétude par rapport à la circulation qui va se renforcer avec les travaux du bourg de Moëlan et la déviation des poids lourds mise en oeuvre	Le Maire de Moëlan a sollicité la commune: les travaux s'effectuent sur une départementale et nous sommes donc obligés de proposer au département une solution de secours. Le Maire a été consulté et il a accepté. Ces situations peuvent être connues dans les 2 sens. Cela va durer 1.5mois jusque début novembre. Lorsque nous avons fait la route de Quimperlé, nous avons aussi sollicité Moëlan pour la même

	chose.
La Fauche de l'herbe route de Lorient, est demandée, pour les piétons. Panneau roue de Lanmeur : presque 3 ans que le panneau est réclamé: il est tout blanc !	Rue Lanmeur jusqu'au Carrefour Contact : les piétons marchent dans l'herbe. Nous avons une solution : au mois de juillet, David ROSSIGNOL, Lionel RUNAVOT et Denez DUIGOU se sont déplacés. Ils ont fait l'état des lieux des parcelles à négocier pour créer un chemin piétonnier. Si le propriétaire en est d'accord, les piétons pourraient passer derrière Lanmeur qui serait ainsi relié au bourg en longeant les jardins familiaux. Si cela avait été communal, cela aurait été plus simple. Il faudrait sinon déplacer les panneaux de ville. Lionel RUNAVOT : Le panneau a été commandé il y a 6 mois, il est arrivé mais la charge de travail n'a pas permis de le faire. Le retard sera rattrapé pendant la période hivernale, la saison estivale ayant été très chargée. Le Maire explique par ailleurs que plusieurs agents ont été arrêtés sur une longue période et malgré les remplacements, cela alourdi les plans de charge.
M Monnier fait état d'une rumeur concernant la ZAC les hauts du Sénéchal: où en est le projet ? La Rumeur fait état que les hauts du Sénéchal seraient arrêtés avec un gel des achats de terrain.	Le Maire dément la rumeur. Le programme a été voté en Conseil municipal et délégué à la SAFI. Nous travaillons avec elle sur le projet. La 1ère tranche devrait commencer face à l'angle de la rue Pen Allé. Il est vrai qu'il y a une résistance foncière d'un certain nombre de propriétaires qui n'acceptent pas les conditions de vente. C'est un projet global, défini publiquement et ensuite, des négociateurs interviennent en fonction des prix du marché. le propriétaire a le droit de refuser. C'est néanmoins une procédure d'urgence. S'il n'y a pas d'accord, il y a un référé auprès du juge et c'est ce dernier qui tranche le prix. Beaucoup de gens n'ont pas compris début 2009 le temps qu'il a fallait pour définir le projet : les réseaux, les voiries, les connexions, les parkings.. ensuite, il y a la période de présentation publique avec 3 réunions puis passage en Conseil

	municipal et seulement alors, la concession a été déléguée à un aménageur : la SAFI. L'aménageur définit le projet de budget et tous les plans techniques définitifs sont élaborés. Ces procédures sont longues.
L'état de propreté des trottoirs rue pierre Jacob laisse à désirer : mauvaises herbes ; crottes de chien	Un jeune homme a été recruté en contrat d'avenir pour l'entretien du bourg. Il intervient sur tout ce qui est déchets. Un service propreté a été créé : il n'y a avait qu'une balayeuse. Il y a une autre personne chargée de des mêmes tâches au Pouldu 6 mois par an. S'agissant des mauvaises herbes, elles ne sont pas toutes enlevées. C'est aux propriétaires de s'occuper de leurs trottoirs. Marie Hélène LE BOURVELLEC le fait autour de la banque alimentaire et admet qu'elle ne l'a pas fait depuis longtemps ! S'agissant des déjections canines, cela rejoint les Soyez Chics Soyez Citoyens. Plusieurs thèmes seront développés avec des fiches sur toutes les difficultés de vivre ensemble et les efforts que chacun doit fournir pour améliorer notre quotidien. Cela s'étend aussi aux plages.
Il faut donner de l'information à la population sur le bien vivre ensemble. Les trottoirs devant les maisons sont à la charge des citoyens : il faudrait le leur rappeler	Cela a déjà été fait dans les bulletins municipaux à 2 reprises. Dans les années à venir, on ne pourra plus traiter avec des produits phytosanitaires et il faudra s'habituer en milieu urbain à ce qu'il y ait des herbes en plus grand nombre !
L'embranchement des rues Lannevain et Pen allé : est dangereux : il n'y a pas de passage piéton	Il n'y a pas d'emprise. Il n'y a pas eu de trottoirs de prévus et quand il y a des véhicules dans les 2 sens, il n'y a pas d'espaces pour en créer. Dans la ZAC, nous allons tenter de le faire, nous prévoyons un vrai rond-point. La maison à l'angle va être acquise pour être démolie et le permettre.
Qui distribue le bulletin municipal ? il n'est pas distribué partout.	Nous sommes au courant des soucis de distribution. Il n'y a pas de solution parfaite. Nous embauchions des personnes mais la logistique est lourde et certaines personnes n'ont pas souhaité continuer, d'autres manquaient de sérieux. Sur la dernière distribution, nous avons sollicité les distributeurs privés qui ne sont que 2. Nous

	avons travaillé avec Mediapost et de nombreux retours de non distribution nous sont parvenus. Nous avons écrit à l'entreprise mais la réponse n'était pas satisfaisante. Jérôme LE BIGAUT invite les personnes à faire remonter les défauts de distribution pour que l'on puisse faire suivre auprès du distributeur.
En dehors du bourg, à Kerabus sur la départementale, la vitesse est de 90km/h. en de nombreux autres endroits, elle est limitée à 70km/h. de plus, il semblerait qu'il n'y ait pas de panneau. Le flux des voitures a augmenté notamment les camions : ne serait-il pas possible de mettre à 70km/h jusqu'à Gare la Forêt ?	Le Conseil Général est très attentif aux questions de sécurité. Nous avons déjà écrit pour obtenir une réduction de la vitesse. Il faut réellement motiver la demande : le flux ou la vitesse ne suffisent pas. Le Maire invite cette personne à écrire à l'ATD Quimperlé et Scaër (antenne technique départementale) et de le mettre en copie.
L'éclairage public s'arrête à 22h00 : n'y a-t-il pas moyen de le reculer jusqu'à minuit, quitte à décaler le matin ? cette question est motivée ar la sécurité des biens et des personnes.	Certains se plaignent, d'autres s'en félicitent: c'est difficile de satisfaire tout le monde. Lionel RUNAVOT explique que l'on a augmenté de 20% le nombre de points d'éclairage et que malgré l'inflation, l'inflation nous sommes restés à un coût identique. L'éclairage fonctionne avec des horloges solaires et des horloges mécaniques. Les 1eres s'allument dès que la lumière décroit ce qui peut être « énervant » car il fait parfois encore jour… On ne peut pas programmer un lampadaire sur 2 mais seulement un quartier entier et lorsque l'on veut séparer 1 boîte en 2, cela coute 5000€ ce qui est extrêmement cher. Certains secteurs restent allumés tout le temps comme le port de Doëlan pour des raisons de sécurité. Une partie du bourg également comme à st Jacques jusqu'à 23h30 et le quartier de la SDF le WE. Au Pouldu, on a changé : c'est désormais éclairé jusqu'à 2 h du matin pour les campings et les commerces. On s'interroge sur ce dispositif et pour les arrêts à 22h00, cela va dans le sens des économies d'énergie. On utilise des ampoules à économies énergie et on est descendu sur du 100W voire du 70W sur les ampoules. Nous sommes de plus en plus dans une phase de responsabilisation des citoyens vis-à-vis des

Et en cas d'accident ?	économies d'énergie. Les gens doivent s'équiper. Les lampadaires solaires sont d'un tel coût que ce n'est pas possible d'équiper toute la commune. De même, les ampoules à led sont hors de prix.
Ramassage des OM est très aléatoire La loi prévoit un passage une fois par semaine	Le Maire précise qu'à chaque courrier adressé à la COCOPAQ, nous sommes en copie de la réponse. Le Maire conseille d'écrire, le suivi est sérieux et bien fait. M Yannick PERON est le correspondant déchets auprès de la COCOPAQ
2 référents chargés du suivi de la réunion se proposent : - M Monnier - Mme Dupuis	
Le Maire invite enfin les gens à profiter de la soirée Garage à Keruster ou de la soirée antillaise à la salle des fêtes et à prendre un verre de l'amitié.	